



Décès au Chili : inscription dans le registre suisse de l'état civil

11.04.2022

Documents à soumettre

- Document original "certificado de defunción"
- Documents d'identité suisses de la personne défunte (passeport & carte d'identité). Sur demande de la famille lors de la transmission, les documents annulés peuvent être restitués comme souvenirs.
- coordonnées d'une personne de contact de la famille survivante (veuve/veuf).

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois (les certificats obtenus en ligne ne doivent pas être datés de plus de 60 jours). Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Documents chiliens en ligne <https://www.registrocivil.cl/principal/servicios-en-linea/servicios-en-linea>

Pour les documents établis à l'étrangers (documents non établis par les autorités chiliennes): Veuillez vous renseigner directement auprès de la représentation suisse.

Traduction

Toute décision judiciaire (dans une langue officielle de la Suisse: allemand, français ou italien).

Exception : Jugement de divorce/dissolution de l'accord de partenariat.

Légalisation

Les déclarations notariées, les actes de mariage, les actes de naissance et les décisions judiciaires doivent être **apostillés** avant d'être soumis à la Représentation Suisse.

Autorités compétentes au Chili :

Ministerio de Relaciones Exteriores
Agustinas 1320
Santiago

Ministerio de Justicia
Moneda 1155
Santiago

Registro Civil e Identificación
Amanda Labarca 70
Santiago

Informations complémentaires: <https://apostilla.gob.cl/apostilla/donde-puedo-solicitar-la-apostilla>

Emoluments

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.